

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre Éducatif Bouge O Max Inc.	Numéro de permis 2024043	Date d'inspection Le 14 mai 2025	
Nom de l'établissement Centre Éducatif Bouge O Max Inc.		Numéro de téléphone (506) 473-1090	
Adresse 14 avenue Noé Saint-André NB E3Y 0C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	11(a)	31 mars 2025	14 mai 2025
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(vii)	31 mars 2025	14 mai 2025

<p>Commentaires généraux</p> <p>Inspection de suivi fait le 14 mai en a.m. Le ratio est respecté lors de ma visite. J'observe des jeux extérieurs. Le parc est aussi vérifié. Les heures de développement ont été complétées pour la plupart des éducatrices. 2 éducatrices devons faire 2h d'ici la fin du mois de mai. Un plan a été discuté avec l'administratrice. Le renouvellement du permis est recommandé.</p>

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 mai 2025

Date

original signé par
Mylène Levesque

Le 14 mai 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date